

# INITIATION AUX GESTES DE PREMIERS SECOURS

## OBJECTIFS :

À l'issue de la formation, le participant sera capable de mettre en place le protocole de prise en charge d'une victime d'accident :

- Protéger
- Examiner
- Faire alerter les secours
- Secourir



**Un recyclage annuel est recommandé pour maintenir à jour les connaissances et compétences du secouriste.**

## PERSONNEL CONCERNÉ :

Tout le personnel de l'entreprise / collectivité / ERP

## PRÉ-REQUIS :

Compréhension de la langue française.

## ANIMATION & PÉDAGOGIE :

Toutes nos formations sont assurées par des animateurs certifiés pour leurs compétences et leur pédagogie.

- Mise en œuvre de moyens audiovisuels appropriés aux sujets traités,
- Exercices pratiques sur des scénarios d'accident,
- Contrôle des connaissances.

## MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE :

Vidéo projecteur + PC + vidéos + matériel de secourisme (défibrillateur, mannequins, plaies et brûlures, etc.).

## ÉVALUATION :

Participation à un scénario d'accident ou QCM à valider.

## PRISE EN COMPTE DU HANDICAP :

N'hésitez pas à contacter notre référente Élodie au 06.71.10.27.98 ou bien par mail à contact@atria-defibrillateurs.fr !

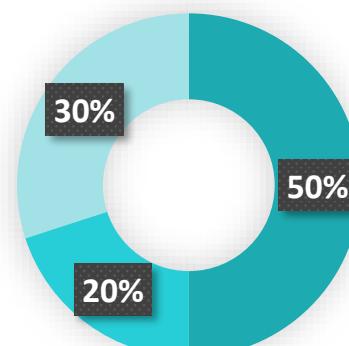
## PROGRAMME :

- ✓ Être capable de réaliser une protection adaptée
- ✓ Être capable d'examiner la victime
- ✓ Être capable de faire alerter ou alerter les secours
- ✓ Être capable de secourir la victime de manière appropriée
- ✓ Gérer la victime dans l'attente des secours

- L'examen d'une victime
- L'alerte des secours
- L'hémorragie
- L'étouffement
- Les malaises
- Les chutes
- L'inconscience
- L'arrêt cardiaque
- Les brûlures



## RÉPARTITION PÉDAGOGIQUE :



■ Pratique ■ Théorie ■ Mises en situation



# INITIATION AUX GESTES DE PREMIERS SECOURS

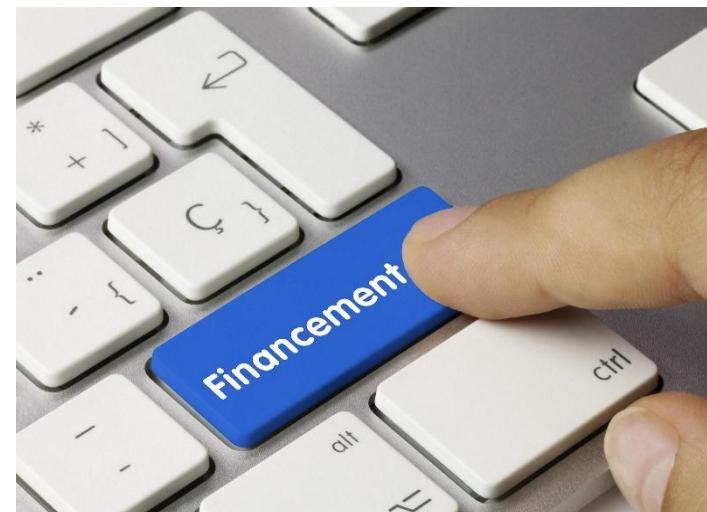


## FINANCEMENT :

Le **plan de développement des compétences**, c'est l'ensemble des actions de formation établi à l'initiative de l'employeur dans le cadre de la politique de ressources humaines de l'entreprise. Il est annuel et s'élabore généralement en fin d'année. D'après la loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel », l'action de formation est désormais définie comme « un parcours pédagogique permettant d'atteindre un objectif professionnel ». De nouvelles actions de formation font ainsi partie de cette définition comme : le tutorat, le coaching, l'AFEST, le MOOC, le mentoring...

**Tous les salariés de l'entreprise** peuvent être concernés par le plan de développement des compétences, quelle que soit la nature, la durée de leur contrat ou leur anciennereté.

L'OPCO gère, généralement, les dépenses liées aux coûts pédagogiques, rémunérations et allocations formation, transport, repas et hébergement. N'hésitez pas à vous rapprocher de votre service RH / formation pour plus d'informations sur les prises en charge possibles.



Vous ne connaissez pas votre OPCO ? Trouvez-le en cliquant sur l'image !

EASY INTRA

Vous souhaitez réaliser cette formation dans votre entreprise ?

Aucun problème !

ATRIA D&F adapte et personnalise le programme, et l'un de nos formateurs se déplace chez vous.

Pour en savoir + : contactez-nous.



EASY INTER

Vous souhaitez nous confier vos salariés pour cette formation ?

Aucun problème !

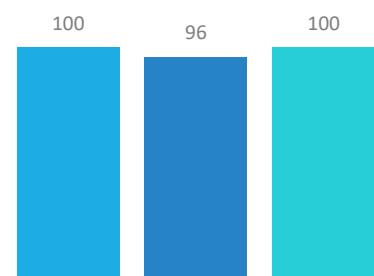
ATRIA D&F vous propose un lieu équipé et confortable à Evry (91) pour la mettre en place.

Pour en savoir + : contactez-nous.



Les autres formations  
**ATRIA Défibrillateurs & Formations**  
qui pourraient vous intéresser :

- SST Formation Initiale
- IPSEN (Initiation Premiers Secours Enfants et Nourrissons)



■ Clients satisfaits      ■ Stagiaires satisfaits  
■ Attestations délivrées

